

# RAPPORT SUR LE SUIVI DONNÉ AUX RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2000 DE LA RÉGION DE L'ONTARIO

Voici un résumé de ce que le Conseil de l'Ontario et le personnel de la Région de l'Ontario ont fait pour donner suite à chacune des résolutions examinées par les délégué(e)s à l'assemblée annuelle 2000 de la Région de l'Ontario.

## **R1 Ramener l'Ontario dans le secteur du logement**

Cette résolution a été adoptée telle que présentée à l'assemblée par le Conseil de l'Ontario.

Depuis l'assemblée annuelle, la Région de l'Ontario de la FHCC a déployé beaucoup d'efforts pour suivre la direction établie par nos membres. Nous avons :

- rencontré le ministre des Affaires municipales et du Logement pour lui transmettre les préoccupations des coopératives
- fait une présentation aux audiences prébudgétaires de l'Assemblée législative de l'Ontario
- pris l'initiative dans la préparation de la section sur le logement de l'alternative budgétaire de l'Ontario
- fait une présentation au Groupe de travail du Parti libéral de l'Ontario sur la réorganisation des services locaux au sujet du financement de nouveaux logements et des services de soutien
- rencontré des employé(e)s municipaux à London, Toronto et Ottawa dans le but de demander un financement pour l'élaboration de projets en vue d'aider à construire de nouvelles coopératives
- surveillé de près les annonces provinciales sur la façon dont la province utilise les surplus de l'*Accord fédéral-provincial sur le logement social*, et soulevé cette question lors de rencontres avec des élu(e)s du gouvernement et des partis de l'opposition
- collaboré avec nos alliés, notamment Housing Again, la Fédération canadienne des municipalités, l'Église anglicane, l'Église unie et d'autres organismes en vue de demander au gouvernement d'intervenir pour régler la crise du logement
- mis à jour les données concernant les 21 collectivités dans le rapport sur le logement intitulé *Where's Home?*, l'étude la plus détaillée sur le logement locatif et les besoins de logement en Ontario
- préparé de la documentation pour aider nos membres à soulever la question du logement pendant les élections municipales de novembre 2000
- collaboré avec les médias à Queen's Park et dans les collectivités à l'échelle de l'Ontario pour leur fournir des idées d'articles, répondre aux questions et essayer d'obtenir une couverture médiatique au sujet de la nécessité d'une intervention gouvernementale pour régler la crise du logement
- informé nos membres au sujet des possibilités de produire de nouveaux logements et les aider à présenter leurs idées
- informé nos membres au sujet de la possibilité de demander de nouveaux suppléments au loyer provinciaux et aider les coopératives à présenter une demande

- fait des présentations auprès d'organismes communautaires, d'écoles, de congrégations religieuses et d'autres intervenants au sujet de ces questions

## **LR1 Vote électronique [pour élire le membre du nord de l'Ontario au Conseil de l'Ontario]**

Cette résolution tardive, parrainée par la Raiffeisen Co-operatives Home, avait été envoyée aux délégué(e)s avant l'assemblée annuelle. Le parrain l'a retirée lorsque le Conseil de l'Ontario a accepté de consulter nos membres dans le nord de l'Ontario au sujet de l'élection du membre de cette région au Conseil de l'Ontario. Le Conseil a distribué un document de consultation à la fin août et 30 des 44 membres de la FHCC dans la région y ont répondu. Le Conseil de l'Ontario présentera une résolution à l'assemblée annuelle 2001 au sujet de l'élection du membre du nord de l'Ontario au Conseil de l'Ontario.

## **LR2 Réforme et transfert du logement social**

Cette résolution a été présentée par le Conseil de l'Ontario à l'assemblée annuelle à titre de résolution tardive. Elle a été adoptée avec une modification mineure.

Depuis l'assemblée annuelle, la principale priorité de la Région de l'Ontario a été d'aider les coopératives du programme de l'Ontario à obtenir une transition efficace de l'administration des programmes de la province aux municipalités.

À cette fin, nous avons :

- coordonné une campagne avec nos membres pour demander des audiences publiques au sujet du projet de loi 128. Plus de 130 membres ont envoyé des lettres, obligeant la province à accepter les trois jours d'audience
- coordonné une campagne avec nos membres pour demander des changements au projet de loi 128. Plus de 50 membres ont envoyé des lettres détaillées
- obtenu une opinion juridique experte indiquant que les coopératives ne pourraient gagner un procès contre le gouvernement pour l'annulation des conventions d'exploitation
- effectué une recherche approfondie et pris part à des douzaines de rencontres avec des fonctionnaires du Ministère et des équipes de travail pour demander des changements à la loi avant et après son dépôt
- rencontré le Ministre pour demander des changements au projet de loi et essayé d'obtenir son appui pour retourner l'administration des coopératives provinciales au palier fédéral
- préparé une note d'information détaillée pour le Ministre au sujet du retour de l'administration des programmes avant sa réunion d'automne avec les ministres fédéral et provinciaux du Logement
- aidé à organiser des réunions de coopératives avec des député(e)s provinciaux au sujet du projet de loi
- travaillé en étroite collaboration avec l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario pour échanger des conseils juridiques et coordonner les propositions d'amendement

- produit deux bulletins d'information à l'intention des médias et des élu(e)s au sujet des préoccupations des coopératives à l'endroit du projet de loi et répondu aux questions des médias
- aidé nos membres à exprimer leurs préoccupations pendant les élections municipales
- travaillé étroitement avec les porte-parole de l'opposition pour faire témoigner sept groupes coopératifs aux audiences publiques et présenté des amendements au projet de loi demandés par les coopératives
- aidé les sept groupes coopératifs à préparer leur présentation
- présenté un mémoire détaillé au comité du projet de loi 128 demandant près d'une centaine de changements. Le comité a accepté plus de 30 des changements demandés par les groupes coopératifs
- organisé des rencontres à l'échelle de la province avec nos membres, des municipalités et des équipes ministérielles de transition locales afin d'aider les membres à comprendre les changements, à s'organiser et à établir des relations avec les gestionnaires de services municipaux
- collaboré avec nos membres pour les aider à comprendre et à commenter les questions clés touchant l'administration des programmes sur lesquelles les municipalités devront se prononcer au cours des prochains mois
- collaboré avec dix équipes de travail ministérielles pour nous assurer que la province entende les principales préoccupations et les idées lorsqu'elle élaborera les règles détaillées du programme
- collaboré individuellement avec des coopératives en difficulté et avec la province pour régler les problèmes avant que les municipalités ne prennent en charge l'administration
- communiqué régulièrement avec nos membres au moyen de bulletins d'information, de notre site Web et au téléphone pour les aider à comprendre le projet de loi 128 et ce que signifie la nouvelle loi.

### **LR3 Qualifications [pour se présenter à un poste ou agir à titre d'administrateur d'un organisme du mouvement]**

La Lakeridge Co-operative Housing Federation a présenté cette résolution tardive. Les délégué(e)s ne lui ont pas attribué le statut de résolution d'urgence et elle a donc été envoyée au Conseil de l'Ontario pour qu'il y donne suite. Le Conseil a demandé à son avocat de commenter les aspects juridiques associés à la résolution et il l'a ensuite examinée à sa réunion de novembre.

Le Conseil de l'Ontario a décidé qu'il ne pouvait appuyer cette résolution pour les raisons suivantes :

- Le Conseil de l'Ontario craint que la proposition visant à exclure des candidat(e)s des conseils d'administration va à l'encontre de l'intention du *Code des droits de la personne de l'Ontario*. Il croit qu'elle aurait pour effet d'accroître la sanction pour les crimes de fraude, de vol et de mauvaise conduite sexuelle au-delà de la sanction qu'un juge aurait déjà imposée.
- Il croit que les coopératives seraient confrontées à certains problèmes d'ordre pratique si elles essayaient d'exclure des candidat(e)s pour les motifs précisés

dans la résolution. Les coopératives devraient établir des procédures pour leur permettre de vérifier les antécédents personnels de tou(te)s les candidat(e)s d'une manière égale pour chacun et qui respecte également leur droit à la vie privée. Ce serait très difficile à faire.

- Le Conseil craint que des vérifications de ce genre découragent les membres à se présenter au conseil d'administration parce qu'ils voudraient éviter ce processus.
- Il serait très difficile de convaincre la province de modifier ainsi la *Loi sur les sociétés coopératives* puisque ni la loi régissant les logements privés sans but lucratif ni celle régissant les sociétés commerciales n'excluent des membres du conseil d'administration pour un dossier d'infractions.
- Les membres du Conseil de l'Ontario croient qu'il est préférable de laisser chaque membre d'une coopérative décider si quelqu'un qui a un dossier d'infractions ferait un bon administrateur.

Le Conseil de l'Ontario a écrit à la fédération de Lakeridge à la fin de novembre pour la remercier d'avoir porté cette préoccupation à l'attention de nos membres et d'avoir présenté sa réponse à la résolution.